



ANZAT LE LUGUËT

BULLETIN MUNICIPAL N° 35

Mars 2017

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du 12 Février 2017.

➤ **Station de Parrot - Achat de matériels**

Dans le cadre du développement de la station de Parrot, le CM décide l'achat d'un micro-onde, d'un four, de tables de pique-nique et d'un congélateur, pour un budget global de 1200 €, afin d'assurer la restauration. Ce service sera assuré par le commerce local, notamment en proposant des plats cuisinés.

➤ **Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du tracé de la Grande Traversée du Massif Central en VTT (GTMC).**

Elle a pour objectif de :

- Faciliter la découverte des sites naturels et paysages en privilégiant la pratique de la randonnée,
- Préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux.
- Dans le cadre des actions menées en faveur du tourisme de randonnée, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a décidé d'inscrire la Grande Traversée du Massif Central en VTT au PDIPR.

Pour sa part, le Conseil départemental assure sur les itinéraires inscrits au P.D.I.P.R. :

- le gros entretien (pose de passerelles, gros débardage et élagage, drainage,...),
- l'équipement en signalétique et le balisage, le descriptif et le géo référencement des itinéraires,

par ailleurs, le Conseil départemental soutient financièrement la promotion.

Considérant que le dit plan départemental comprend le circuit itinérant la Grande Traversée du Massif Central en VTT traversant le territoire de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur l'ensemble de l'itinéraire de la Grande Traversée du Massif Central à inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée concernant la commune d'Anzat Le Luguët, et s'engage :

- à protéger ces portions en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation;
- à autoriser la circulation en VTT, et de manière générale la circulation de toute personne pratiquant une activité de loisir itinérant non motorisée, en la réglementant si besoin en vertu du pouvoir de police;
- à informer les usagers par tout moyen approprié des risques d'accidents présents sur les chemins (toute fermeture momentanée d'une section de chemins devant être portée à la connaissance du Conseil départemental);
- à maintenir les portions inscrites dans un état d'usage (balisage, entretien...),
- à conventionner le cas échéant, avec les propriétaires de terrains privés traversés par les chemins,
- à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés; si nécessaire à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le CM proposera au Conseil Départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours,
- à inscrire les portions concernées dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration.

Les mots du maire

- ☑ Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne des municipales, le conseil municipal a délibéré afin que chaque foyer qui passe l'hiver sur la commune puisse bénéficier d'une subvention chauffage. Pour cette année, hiver 2016-2017, elle est fixée à 100€ par foyer. Cette subvention est attribuée aux foyers qui ont été occupés pendant au moins 90 nuits durant la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 mars 2017. Le conseil a dressé une liste des foyers concernés qui est consultable à la mairie. Pour recevoir la subvention il est impératif de remettre au secrétariat de mairie un Relevé d'Identité Bancaire au plus tard le 31 mars 2017 et de signer un papier. Passé ce délai, la subvention ne sera plus attribuée.
- ☑ Dans le cadre du Pays d'Issoire, il y a eu une révision du SCOT, cette révision est consultable au secrétariat de mairie.
- ☑ En ce qui concerne l'eau, par souci d'économie et de gain de temps, le syndicat des eaux du Cézallier a acté le fait de ne plus demander d'acompte sur la facture d'eau. Aussi les abonnés ne recevront désormais plus que la facture annuelle. Bien sûr il est toujours possible de demander un échéancier auprès de la trésorerie.
- ☑ Enfin un petit mot sur l'affouage. Les membres de la section de Marquerolles ont demandé une coupe de bois qui leur a été attribué. Il s'agit de 100m³ de résineux. Seul un des membres de la section est intéressé aussi il y a de la place pour des habitants à l'année de la commune qui souhaitent participer à cette tâche et récupérer du bois. Les six premières personnes qui s'inscriront au secrétariat de mairie par écrit seront retenues pour cette tâche. Avis aux amateurs.

Etat civil

Naissance dans le foyer de Justine et Pascal Bresson (Le bourg d'Anzat) de Timéo le 10 Janvier 2017.

Naissance dans le foyer de Jérôme Bernard (Conseiller municipal) (Le Luguët) de Louis le 12 Janvier 2017.

De la Provence à l'Auvergne

Y a pas à dire, même dans nos échoppes le temps devient printanier !

Des salades vertes, des endives, des poireaux, des pommes, des poires, des bananes, etc.... la **boulangerie-pâtisserie-épicerie-primeurs** à Anzat, nous offre depuis quelques jours un étalage bien garni de fruits et légumes.

Nul doute que nous saurons apprécier et profiter de ces arrivages en provenance du soleil.



INFORMATIONS

Permanence de la chambre d'agriculture pour l'aide à la télé-déclaration **PAC**, le jeudi 13 avril et jeudi 27 avril. Il faut prendre rendez-vous au : **04.73.79.58.72**.



Présidentielle et législatives 2017 : les dates des prochaines élections :

Publié le 21 novembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

Présidentielle

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017. En Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Polynésie française, les électeurs voteront le samedi précédant la date de l'élection en métropole.

Législatives

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Sénatoriales

C'est la date du dimanche 24 septembre 2017 qui a été retenue pour l'organisation des prochaines élections sénatoriales concernant les 170 sièges à pourvoir (départements de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, départements d'Île-de-France, outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon et 6 sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France).

ANIMATIONS 2017



MARS :

Samedi 18 mars : le printemps des poètes à 14 h 30 à la salle polyvalente.

Chloé Tridot voix, **Jules Michel** piano, lectures. Entrée gratuite.

Samedi 25 mars : concours de belote.

Si vous souhaitez ne plus recevoir le bulletin municipal par courriel, merci de le signaler à la mairie.